



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024**

L'assemblée générale de l'amicale des Durgeons d'Étalans s'est tenue le Vendredi 02 février 2024 à 20h30 à l'espace Douge d'Étalans.

### **Présents:**

Les membres du conseil d'administration : Pauthier Bernard, Gros Lambert Robin, Pieters Christophe, Colotte Christophe, Bolle Didier et Leduc Fabrice.

Ainsi que 3 sociétaires de l'association et deux membres du conseil municipal.

Le président ouvre la séance à 20h30 en remerciant les membres présents ainsi que Madame Pouyet Marie-Jo et Monsieur Peseux Alain représentant la municipalité.

Avant d'évoquer le bilan de l'année écoulée, le président souhaite que nous ayons une pensée pour les adhérents et leurs proches qui nous ont quittés en 2023 et tout particulièrement pour notre camarade et membre du conseil d'administration Daniel VITTE.

L'ensemble des personnes présentes applaudit chaleureusement en hommage à Daniel et en remerciement de tout le travail effectué pour l'association.

### **1. Rapport d'activités 2023 :**

- 2023 a été une très bonne année en terme de ventes de cartes.
- 151 cartes adultes annuelles
- 77 cartes annuelles pêche de nuit
- 44 cartes enfants annuelles
- 250 cartes adultes journalières
- 98 cartes enfants journalières
- 26 cartes 24h pêche de nuit (adhérent)
- 35 cartes 24h pêche de nuit (extérieur)

L'association remercie tous les dépositaires pour leur implication dans la vente de ces cartes.

4 lâchers de truites ont été effectués au cours de la saison, un lâcher en Octobre ayant dû être annulé à cause du niveau et de la température de l'eau.

La quantité du dernier lâcher a été augmentée pour compenser cette annulation.

Mr Griffiths prend la parole en disant que cela est inutile d'augmenter les quantités et qu'il vaut mieux le décaler.

Le président répond alors que cette décision a été prise pour essayer de contenter le maximum de pêcheurs et que le report était difficilement faisable d'autant plus qu'un autre lâcher était encore à venir. Il invite également Mr Griffiths à patienter jusqu'au planning 2024 où seront évoquées les solutions mises en place cette année pour éviter le problème.

Il a également été constaté qu'il y avait un peu moins de monde aux lâchers de truites que les années précédentes.

Le concours de pêche au coup prévu le 14 Mai 2023 a finalement dû être annulé, faute de participants en nombre suffisant.

Le président évoque de gros regrets de n'avoir pu l'effectuer et espère fortement que le concours prévu en 2024 sera un succès.

Concernant la pêche de brochets, beaucoup de brochets dont certains de belle taille ont été pris cette année.

Le niveau de l'eau est descendu très bas en Septembre-Octobre mais nous n'avons néanmoins pas eu besoin d'avoir recours aux pompes, sans doute grâce aux fortes précipitations de Juillet.

Nous avons détecté plusieurs fuites qui font que le niveau de l'étang descend rapidement. Plusieurs solutions sont à l'étude avec la municipalité pour tenter de remédier efficacement au problème.

L'alevinage annuel prévu en Décembre n'a pu avoir lieu pour le moment à cause des conditions météorologiques défavorables (les fortes pluies de l'Automne suivies de périodes de gel n'ont pas permis au pisciculteur d'honorer ses commandes dans les délais).

Nous relançons régulièrement le pisciculteur dans l'espoir de pouvoir effectuer l'alevinage avant l'ouverture de l'étang le 02 Mars.

## **2. Bilan financier :**

Le trésorier nous donne lecture des comptes.

- ✓ Dépenses : **6717,78 €** répartis principalement sur les postes suivants :
  - Alevinages (lâchers de truites)
  - Location de l'étang
  - Achats de matériels divers pour l'entretien de l'étang notamment.
  - Achats pour le concours (lots, fournitures...)
  - Assurances et abonnements annuels
  - Fournitures diverses
- ✓ Recettes : **13839 €** correspondant à la vente des cartes des pêches.
- ✓ Le résultat de l'exercice 2023 se fait avec un bénéfice de 7121,22 € .
- ✓ Le solde fin 2022 étant de 5152,16 €, cela nous donne une trésorerie positive fin 2023 de 12273,38 €.
- ✓ Le trésorier rappelle néanmoins que ce bénéfice ne prend pas en compte l'alevinage annuel 2023 qui n'a pu avoir lieu et sera probablement répercuté sur l'exercice 2024.
- ✓ Les bénéfices du Comice n'ayant pas encore été perçus lorsque l'exercice 2023 a été clôturé, ceux-ci n'ont pu être intégrés dans le bilan annuel.
- ✓ Le bilan financier est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le trésorier nous informe également que nous avons changé de compagnie d'assurance dans le but d'être mieux couvert.

## **3. Travaux 2023 :**

L'entretien annuel de l'étang a eu lieu en Février avec une bonne participation des membres du conseil d'administration et de bénévoles de l'association.

Quasiment l'ensemble des bancs et tables ont été restaurés et lasurés, une nouvelle table a été installée.

Malheureusement, nous déplorons toujours quelques dégradations autour de l'étang, qui résultent d'actes volontaires et incivils.

#### **4. Saison de pêche 2024 :**

Le secrétaire prend la parole pour évoquer les manifestations prévues cette année.

La journée d'entretien est planifiée au Samedi 10 Février mais pourra être éventuellement décalée si les conditions météorologiques ne sont pas favorables.

##### ✓ **Ouverture de la pêche :**

Le samedi 02 Mars 2024 à 7h30.

Cette année, nous nous sommes rendu compte qu'il était dommage de fermer l'étang en Décembre alors que l'alevinage n'avait pas pu avoir lieu.

Nous avons donc décidé pour 2024 que la fermeture aurait lieu au plus tard le mardi 31 Décembre 2024 au soir ou en fonction de l'alevinage si ce dernier est effectué en Décembre.

##### ✓ **Ouverture du brochet :**

Le samedi 25 Mai 2024 (la pêche aux vairons et autres vifs est interdite avant cette date).

##### ✓ **Pêches à la truite :**

En 2023, nous avons été contraints d'annuler un lâcher (prévu en Octobre) dû aux conditions défavorables (notamment le niveau et la température de l'eau).

Il a donc été décidé pour cette année de planifier 4 lâchers en début de saison (au lieu de 3 les années précédentes) et le cinquième fin Octobre, qui pourra éventuellement être décalé en Novembre si nous rencontrons à nouveau des conditions défavorables.

Les lâchers auront donc lieu aux dates suivantes :

- 2 Mars
- 23 Mars
- 13 Avril
- 04 Mai
- 26 Octobre

La pêche débutera à 07h30 pour chacune de ces cinq dates.

##### ✓ **Concours de pêche.**

Un concours de pêche au coup sera organisé le Dimanche 07 Avril 2024. Inscription obligatoire. Une information détaillée est présente sur le site internet de l'association : <https://www.etang-etalans.fr>

##### ✓ **Les prix des cartes et le règlement .**

Le montant des cartes reste inchangé.

Afin de faciliter l'accès aux jeunes à notre loisir, il a été décidé de créer une carte Jeunes pour les moins de 16 Ans (25 Euros). Cette dernière permettra de pêcher à trois cannes comme la carte adulte (deux moulinets maximum), de jour uniquement. Cette carte donnera droit à la capture de trois truites par jour également.

Concernant la pêche du brochet, l'ouverture sera décalée cette année au samedi 25 Mai. En effet, nous nous sommes rendus compte l'année dernière que certains brochets n'avaient pas terminé de frayer lors de l'ouverture.

Un quota de 4 prises maximum par an est mis en place.

A titre expérimental, la pêche aux leurres sera autorisée au cours du mois de Décembre, en NO KILL uniquement.

Il est rappelé que la prise des poissons avec un chiffon est formellement interdite afin de préserver le mucus indispensable à leur survie.

Concernant les samedis de lâchers de truites, la pêche commencera toujours à 07h30.

Il est rappelé que les achats de cartes doivent se faire impérativement avant de s'installer à l'étang.

L'année dernière, un certain nombre de pêcheurs ont tenté de pêcher sans acheter de carte au préalable.

Nous continuerons à être vigilent cette année et à multiplier les contrôles.

## **5. La composition du conseil d'administration de l'association au 02 Février 2024 :**

Président : Pauthier Bernard  
Vice-président : Gros Lambert Robin  
Secrétaire : Pieters Christophe  
Trésorier : Colotte Christophe

Membres : Bolle Didier, Leduc Fabrice.

Monsieur Louis Cédric et Mesdames Louis Gwladys et Louis Roxane n'ayant pas renouvelé leur adhésion à l'association en 2023 sont, par le fait, automatiquement radiés du conseil d'administration conformément à l'article 5 des statuts de l'association.

Cette année, aucun mandat n'est arrivé à terme. Il n'y a donc aucun renouvellement à effectuer.

Les statuts prévoyant un maximum de douze membres dans le conseil d'administration, le président demande si des personnes veulent se présenter.

Aucun adhérent présent ne souhaite intégrer le conseil d'administration.

### **Composition du nouveau conseil d'administration :**

Pauthier Bernard, Gros Lambert Robin, Pieters Christophe, Colotte Christophe, Bolle Didier, Leduc Fabrice.

## **6) Assemblée générale 2024 :**

Vendredi 07 Février 2024 à 20h30, lieu à définir en fonction des disponibilités des salles municipales.

## **7) Divers :**

### **❖ Aménagement de l'accès à l'étang depuis le parking.**

Une demande va être formulée en mairie avec schéma ou croquis afin de créer un chemin d'accès entre le parking et l'étang, passant sur le côté droit de la barrière, dans le but de faciliter l'accès à l'étang pour tous.

### **❖ Hommage à Daniel Vitte.**

Charles Angonin prend la parole, évoquant l'idée de baptiser la cabane au nom de Daniel Vitte, en hommage à ce dernier et à tout le temps qu'il a consacré aux travaux autour de l'étang.

Le Président prend note de cette demande et informe Charles que cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le président conclut cette assemblée sur un bilan positif de l'année 2023 et souhaite que 2024 sera aussi bonne et espère que l'ambiance et la convivialité seront toujours de mise, autant parmi les membres du conseil d'administration qu'autour de l'étang.

Le président tient à remercier également les membres du conseil d'administration pour le très bon travail effectué cette année, notamment par rapport au fait qu'il n'a pu être présent autant que d'habitude dû à son déménagement.

Le conseil d'administration remercie la municipalité et également les agents communaux pour leur réactivité concernant les diverses sollicitations que nous avons pu émettre, notamment pour le déplacement du panneau d'affichage sur le parking au niveau de la deuxième entrée de l'étang.

La séance est levée à 21h36.

Le secrétaire.

PIETERS Christophe.

